

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN  
communiqué,

Albi, le 20 mars 2020

\*\*\*\*\*

**Le projet de loi d'Urgence adopté au Sénat a instauré de nouvelles règles concernant la tenue des Conseils municipaux.**

Il précise notamment que :

- **Le second tour**, dans les quelque 4 000 communes où il sera nécessaire, aura lieu « **au plus tard au mois de juin** », avec une **date fixée par décret** « *au moins un mois avant le scrutin* ».
- Un rapport remis au Parlement au **plus tard le 10 mai** permettra de décider de la **possibilité de réunir, ou non, les conseils municipaux complets qui ont été élus le 15 mars.**
- **Les conseillers municipaux et communautaires élus le 15 mars n'entreront en fonction que « lorsque la situation sanitaire le permettra », et au plus tard au moins de juin.**

Cette date sera fixée par décret.

- **Dans les communes de moins de 1000 habitants où le conseil municipal est incomplet, les conseillers municipaux élus le 15 mars n'entreront en fonction qu'après le second tour.**
- **Dans les communes où le conseil municipal a été élu au complet le 15 mars, l'ancienne équipe reste en fonction, et les conseillers communautaires conservent leur mandat.**

D'autre part, face à l'incertitude concernant l'évolution de l'épidémie dans les mois qui suivent, il a également été adopté que les réunions d'élection du maire et d'installation du conseil pourraient :

- *se tenir en dehors de la commune ;*
- *que le quorum serait fixé à un tiers des membres et non la moitié ;*
- *que chaque conseiller municipal pourra être porteur de deux procurations.*
- *qu'une dérogation nouvelle pourrait être mise en place*

Vous trouverez également d'autres informations sur la tenue des conseils communautaires et sur la date de dépôt des listes pour le second tour en allant consulter l'article de Maire Info :

<https://www.maire-info.com/coronavirus/report-des-conseils-municipaux-epci-dep%C3%B4t-des-listes...ce-que-contient-le-projet-de-loi-d'urgence-adopte-au-senat-article-24014>

\*\*\*\*\*

Association des Maires et des Elus Locaux du TARN  
188 Rue de Jarlard  
81000 ALBI  
Tél. 05.63.60.16.30  
Fax. 05.63.60.16.31  
E-mail : [contact@maires81.asso.fr](mailto:contact@maires81.asso.fr)